

Demande(s) de remise gracieuse pour présentation au CA du 26 mai 2023

N	Demandeur/euse	Fait générateur de la demande	Montant de la créance constatée par l'agent comptable au 02/07/20	Remise gracieuse antérieure		Proposition d'accorder une remise gracieuse
				Montant	date	
1	<p>Agente Biatss à Lyon 2 en CDD du 13 janvier 2020 au 20 aout 2021.</p> <p>Madame a 28 ans, elle est séparée et a à sa charge deux enfants de 4 et 2 ans. Elle a commencé un nouvel emploi en janvier 2023.</p>	<p>Madame a été en arrêt maladie sur les périodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du 25/02/2020 au 27/03/2020, -du 21/04 au 24/04/2020, -du 27/04/2020 au 28/04/2020, et enfin -du 05/05/2020 au 22/06/20. <p>Madame a ensuite été en congé maternité du 23/06/20 au 24/10/2020.</p> <p>Au cours de ses arrêts, Madame a cumulé plusieurs trop perçus de rémunération (sommes qui lui ont été versées en parallèle par la CPAM), pour un total de 1592,36€. Elle a déposé sa démission pour le 20 aout 2021, et a reçu un salaire complet pour ce mois. Elle a donc un trop perçu pour cette période de 303,79€.</p> <p>Le total des trop perçus sur la durée de son contrat est donc de 1896,15€. Elle a déjà remboursé sur cette somme, via prélèvement sur ses salaires, le montant de 259€. La dette actuelle s'élève donc à 1637,15 €.</p>	1 637,15 €	/	/	500,00 €

Après instruction par l'assistante sociale et avis favorable de la DGSA en charge des RH, pour un montant de